AMERICAN EXPRESS

American Express @ Work[MD]

Formulaire d'inscription de l'utilisateur

Les renseignements personnels exigés dans le présent formulaire sont uniquement recueillis et utilisés aux fins de votre inscription aux services en ligne d'American Express @ Work.

Chaque personne devant être inscrite doit remplir un formulaire séparé d'inscription.

Processus d'inscription

Ce formulaire sert simplement à repérer les zones nécessitant une saisie de renseignement. En ce qui concerne les cases à cocher, cliquez sur la case désirée pour y insérer un « x ».

1) Tous les champs obligatoires (*) doivent être remplis et le formulaire peut être envoyé par l'un des moyens suivants :

Option de soumission 1 (signature à la main; si vous imprimez/signez/numérisez le document) :

- La personne devant être inscrite/l'approbateur impriment le formulaire, le remplissent, le signent, le numérisent et le renvoient par courriel à CorpCDAPA@aexp.com.

Option de soumission 2 (signature électronique; si vous ne pouvez pas imprimer et signer les documents) :

- La personne devant être inscrite/l'approbateur remplissent le formulaire, apposent leur signature électronique et enregistrent le formulaire.
- L'approbateur envoie le formulaire rempli à CorpCDAPA@aexp.com; le courriel doit contenir l'approbation de la personne evant être inscrite et être envoyé à partir de l'adresse de courriel de l'entreprise.

2) Vous recevrez un courriel décrivant le processus d'inscription à American Express @ Work. Assurez-vous d'avoir fourni une adresse électronique professionnelle valide dans le formulaire.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, veuillez joindre le Réseau de services – Mondial au 1 866 568-0308, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE).

Section 1 – Renseignements sur le gestionnaire de compte American Express

Prénom _____ Nom de famille _____

( ) _____ @aexp.com

Téléphone professionnel _____ Adresse électronique professionnelle _____

Section 2 – Renseignements sur la personne inscrite

❑ NOUVEL UTILISATEUR ❑ *UTILISATEUR EXISTANT** (autre région)* Le code d'utilisateur existant est requis _____

Prénom* _____ Nom de famille* _____

Titre* _____ Entreprise* _____

Adresse de l'entreprise* _____

Ville* _____ Province* _____ Code postal* _____

( ) _____ ( ) _____

Téléphone professionnel* _____ Numéro de télécopieur de l'entreprise _____ Adresse électronique professionnelle* _____

Renseignements d'authentification (obligatoires pour la première inscription seulement)

* Mot de vérification – Vous devez retenir ce mot, car il vous sera demandé au moment de l'authentification (entre 4 et 20 caractères alphanumériques). _____

* NIP de vérification (doit contenir quatre chiffres) _____

** Les utilisateurs existants n'ont pas besoin de donner leur mot ou NIP de vérification, leur code d'utilisateur suffit.

Remarque : Les accès aux administrateurs de programmes partagés ne peuvent être accordés qu'aux administrateurs de programme se trouvant sur le même marché primaire. Si le partage entre plusieurs régions est obligatoire, un code d'utilisateur devra être créé pour chaque marché qui a besoin de soutien.

AMERICAN EXPRESS

American Express @ Work[MD]

Formulaire d'inscription de l'utilisateur

Veuillez sélectionner les services applicables pour gérer le programme en ligne :

Raison sociale

Numéro d'entreprise

Section 3 – Sélection des services

Veuillez sélectionner les services auxquels vous souhaiteriez avoir accès.

❑ **Gestion de programme en ligne**
(à remplir par la personne inscrite)

Compte de contrôle principal (si possible)
373

Compte de contrôle élémentaire (si possible)
373

❑ **Rapports @ Work**

Code de destinataire (si possible)

❑ **Relevé en ligne du compte voyages d'affaires**

Compte de contrôle élémentaire nº 1
373

Compte de contrôle élémentaire nº 2
373

CVA Nº (7 derniers chiffres seulement)
373

CVA Nº (7 derniers chiffres seulement)
373

❑ **Gestion de Points-privilèges affaires**

Code de destinataire (si possible)

Section 4 – Confirmation/Autorisation de l'inscription

(À REMPLIR PAR LA PERSONNE INSCRITE ET UNE PERSONNE AUTORISÉE AU SEIN DE SON ENTREPRISE)

PERSONNE INSCRITE

Prénom*

Nom de famille*

X

Signature de la personne inscrite*

Date*

SIGNATAIRE AUTORISÉ(E) / ADMINISTRATEUR DE PROGRAMME PRINCIPAL

Prénom*

Nom de famille*

Titre professionnel*

X

Signature du (de la) signataire autorisé(e)*

Date*

ADDENDA AUX SERVICES EN LIGNE AMERICAN EXPRESS

LE PRÉSENT ADDENDA AUX SERVICES EN LIGNE AMERICAN EXPRESS (l'« addenda ») décrit les modalités qui s'appliquent à votre entreprise (l'« entreprise », « vous », « votre » et « vos », tel qu'il est décrit dans la section sur les renseignements de l'inscrit de la page 2), votre accès aux services en ligne American Express et l'utilisation que vous faites de ces derniers, notamment toute combinaison de Rapports @ Work, Production de notes de frais @ Work, CAR @ Work, Dossier hôtels @ Work, Points-privilèges affaires @ Work, et de tout autre service @ Work ou service en ligne que la Banque Amex du Canada et ses autres affiliés ou porteurs de licence de la Banque Amex du Canada qui exploitent des services de Carte commerciale (chacun et collectivement, « American Express », le cas échéant) peuvent offrir de temps à autre (les « services en ligne »), et auxquels vous acceptez d'accéder et que vous acceptez d'utiliser conformément aux présentes modalités et aux modalités de votre Convention de Services commerciaux, Carte affaires, compte voyages d'affaires ou points-privilèges affaires (la « Convention »). En utilisant les services @ Work, tels qu'ils sont décrits dans le présent addenda, vous acceptez d'être lié par les modalités du présent addenda. Le présent addenda fait partie de votre Convention avec American Express dans le pays où les services en ligne sont offerts, et les modalités de la Convention sont intégrées aux présentes par renvoi. Les termes clés utilisés dans le présent addenda qui n'y sont pas définis autrement ont le sens qui leur est donné dans votre Convention.

1. UTILISATEURS AUTORISÉS. L'utilisation des services en ligne est restreinte aux utilisateurs autorisés, tels que les employés, les entrepreneurs ou les mandataires que l'entreprise considère comme pouvant y avoir raisonnablement accès et qu'elle désigne en conséquence (chacun un « utilisateur », collectivement, les « utilisateurs »). L'entreprise convient que l'entreprise ne doit pas substituer ou remplacer un utilisateur, ni ajouter des utilisateurs, sans en avertir American Express et sans son soutien. L'entreprise est responsable de ses utilisateurs et doit s'assurer que tous les utilisateurs respectent les modalités du présent addenda.

2. RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ. L'entreprise est responsable de la protection de la confidentialité du code d'utilisateur attribué par American Express à chaque utilisateur, et du mot de passe qui y est associé, pour l'utilisation des services en ligne (collectivement, les « renseignements de sécurité »), et doit s'assurer que les utilisateurs n'accèdent aux services en ligne que par les sites Web désignés en utilisant les renseignements de sécurité respectivement attribués à chaque utilisateur. American Express ne saurait être tenue responsable d'une utilisation inappropriée quelconque des services en ligne de la part de l'entreprise, de ses utilisateurs, ou de toute autre personne, ni de la divulgation de renseignements confidentiels au moyen des services en ligne, si l'entreprise ou ses utilisateurs ont divulgué les renseignements de sécurité pour quelque raison.

3. DROITS DE LICENCE ET MODALITÉS; FRAIS.
3.1 American Express accorde par la présente à l'entreprise une licence limitée, incessible et non exclusive d'autoriser les utilisateurs que l'entreprise choisit d'autoriser à accéder aux services en ligne et à les utiliser de temps à autre, dans l'unique but de gérer des données et d'accéder à des rapports se rattachant au programme de Carte commerciale de l'entreprise, et (ou) d'en créer. Des services en ligne supplémentaires pourraient exiger un ordonnancement distinct, une convention au clic ou d'autres dispositions manuelles ou en ligne, tels que définis par American Express de temps à autre (les « services en ligne supplémentaires »).
3.2 American Express conserve tous les droits liés aux services en ligne, notamment les brevets, les droits de reproduction, les secrets commerciaux et autres droits exclusifs.
3.3 Ni l'entreprise ni les utilisateurs ne doivent télécharger les services en ligne. Ni l'entreprise ni les utilisateurs ne sont autorisés à : i) supprimer toute légende de droits de reproduction ou autre légende ou marque de droits de propriété des services en ligne; ii) octroyer de sous-licence, louer, louer à bail, céder, transférer ou distribuer à une tierce partie les services en ligne; iii) modifier, copier, améliorer ou adapter les services en ligne; iv) tenter de désosser, convertir, traduire, décompiler, désassembler ou fusionner les services en ligne à tout autre logiciel ou matériel; ou v) créer d'une autre façon ou tenter de créer des œuvres dérivées des services en ligne. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez télécharger des applets JAVA le cas échéant en fonction des services en ligne sélectionnés, et vous devez télécharger, conserver et fusionner les rapports que vous avez générés au moyen des services en ligne. American Express conserve tous les droits de propriété quant au format et à la disposition de tout rapport créé grâce aux services en ligne.
3.4 La résiliation du présent addenda ou les changements qui y sont apportés, ainsi que la résiliation, la suspension ou la révocation de l'accès d'un utilisateur aux services en ligne, sont assujettis aux modalités de la Convention pertinente de l'entreprise. La licence accordée dans la présente section pour chaque service en ligne sélectionné par l'entreprise expire à la résiliation d'un tel service, soit par l'entreprise, soit par American Express, ou à la résiliation de la Convention pertinente de l'entreprise. À la résiliation des services en ligne, l'entreprise doit immédiatement exiger que tous les utilisateurs cessent d'utiliser les services en ligne, et doit immédiatement payer tous les frais applicables accumulés impayés à la date d'expiration ou de résiliation.
3.5 L'entreprise reconnaît que des frais et autres coûts peuvent s'appliquer en relation avec les services en ligne, et l'entreprise accepte de payer de tels frais à American Express lorsqu'ils sont exigibles.

4. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE. L'entreprise devra respecter toutes les lois applicables en relation avec les services en ligne, notamment les lois concernant l'exportation de données techniques ou personnelles. L'entreprise utilisera uniquement les services en ligne pour du contenu et des données dont l'entreprise possède tous les droits nécessaires.

5. INTERRUPTIONS DE SERVICE. American Express se réserve le droit de procéder à des opérations de gestion du système, prévues ou non. American Express fournira un avis de gestion du système lorsqu'il sera raisonnablement possible en fonction des circonstances. Il se peut qu'il y ait des interruptions ou des temps d'arrêt inattendus sur les services en ligne.

6. VIOLATION. American Express informera et défendra l'entreprise d'une réclamation si les services en ligne violent une marque de commerce ou un droit de reproduction canadien valide, tant que la réclamation ne découle pas de l'utilisation ou de l'incorporation de la part de l'entreprise de quelque contenu non fourni par American Express à l'entreprise, de la modification de ces éléments par quiconque autre qu'American Express, ou de l'utilisation des services en ligne pour un processus spécifié par quiconque autre qu'American Express. L'entreprise doit informer immédiatement American Express par écrit de toute réclamation ou poursuite, et doit donner le droit à American Express de défendre ou régler toute réclamation ou poursuite en se reposant sur les avocats choisis par American Express. American Express paiera les frais occasionnés, les dommages et intérêts et les honoraires d'avocats raisonnables finalement ordonnés à l'encontre de l'entreprise ou qu'il a été convenu de régler à condition i) que l'entreprise informe immédiatement American Express de toute réclamation, ii) qu'American Express ait le contrôle exclusif de la défense et des négociations de règlements qui y sont reliées, et iii) que l'entreprise coopère à la défense et qu'elle fournisse toutes les preuves nécessaires en sa possession. Si une telle réclamation avait lieu, ou que de l'avis de l'avocat d'American Express elle puisse avoir lieu, l'entreprise devrait cesser immédiatement toute utilisation des services en ligne.

7. EXCLUSIONS DE GARANTIE
7.1 American Express ne pourra être tenue responsable si des renseignements qui doivent être accessibles depuis les services en ligne ne le sont pas ou ne sont pas correctement affichés en raison d'une panne de système, d'une interruption d'un système de communication ou de toute autre raison indépendante de la volonté d'American Express.
7.2 LES SERVICES EN LIGNE SONT OFFERTS « EN L'ÉTAT », ET AMERICAN EXPRESS, SES FOURNISSEURS TIERS ET PORTEURS DE LICENCE SE DÉGAGENT SPÉCIFIQUEMENT DE TOUTE REPRÉSENTATION OU GARANTIE EN TOUT GENRE, IMPLICITE OU EXPLICITE, NOTAMMENT DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE, DE TITRE, DE NON-VIOLATION OU D'EXACTITUDE.

8. PÉRIODE ET RÉSILIATION
Le présent addenda entre pleinement en vigueur durant la période de la Convention pertinente, à moins qu'elle ne soit résiliée plus tôt par nous ou par vous, en nous en avisant.

Ian Penny
Vice-président, Grandes entreprises – Canada, Service des Cartes – International
Banque Amex du Canada

MD : utilisée par la Banque Amex du Canada en vertu d'une licence accordée par American Express.

01/2024 - French

NE FAITES PAS d'affaires SANS ELLE MC